

DEPARTEMENT DE LA  
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE  
BORDEAUX

CANTON DE CENON

**COMMUNE  
DE FLOIRAC**

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE FLOIRAC

**Séance du 6 novembre 2017**

**Objet**

**Gestion active  
de la dette :  
constitution  
d'une provision  
pour  
dépréciation**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 31 octobre 2017 s'est réuni à 18 h 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

**Etaient présents :**

*LE NOMBRE DE  
CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN  
EXERCICE EST DE :*

33

**Mme N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, Mme GRANJEON,  
M. CAVALIERE, Mme C. LACUEY (délibérations 1 à 23), M. IGLESIAS,  
Mme DURLIN, M. GALAN, Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT,  
Mme COLLIN, Mme LAQUIEZE, Mme BONNAL, Mme LOUKOMBO  
SENGA, M. MEYRE, M. DANDY, M. RAIMI, M. BAGILET, M. CARRERA,  
M. LERAUT, M. BOURIGAULT, Mme HERMENT, M. VERBOIS, M. ROBERT,  
M. CALT, M. BELLOC, M. HADON, M. GELOS**

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

**Mme C. LACUEY (délibérations 24 et 25 plus Motion) à M. PUYOBRAU  
Mme MILLORIT à Mme COLLIN - Mme LARUE à M. LERAUT  
Mme FEURTET à M. ROBERT - Mme VELU à M. CALT**

**M. IGLESIAS a été nommé secrétaire de séance**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'au moment de la préparation budgétaire, une provision de 28 000 € avait été inscrite sur le budget de la Commune au regard de l'évolution que les intérêts d'un emprunt pouvaient subir en raison de l'évolution de l'inflation.

Les difficultés économiques que la zone euro traverse depuis plusieurs mois peuvent en effet entraîner une inflation négative. Or, un emprunt souscrit auprès de la société générale et pour lequel le capital restant dû s'élèvera à 1 066 489,65 € au 31/12/2017 (contre

1 145 587,59€ au 31/12/2016), est indexé sur l'évolution de l'inflation selon la formule (5,51% - 5 x inflation euro si inflation France <0%) et (5,51%- 5 x inflation euro – inflation France sinon).

Pour information, les taux constatés sur cet emprunt les années passées sont les suivants :

Années	Taux d'intérêt constaté
2008	3,78
2009	7,35
2010	4,13
2011	1,60
2012	1,93
2013	4,34
2014	5,49
2015	6,08
2016	5,35

Ils sont à comparer au taux fixe qui aurait pu être retenu au moment de la signature du contrat et qui s'élevait à 4,73%.

Pour rappel une provision du même montant avait été constituée en 2016 et n'a pas fait l'objet d'une reprise.

Estimant que l'inflation pourrait à nouveau être négative dans les prochaines années, il semble prudent de poursuivre la constitution de la provision conformément aux prévisions budgétaires.

La provision de 28 000 € correspond à un risque de dégradation du taux de 0,47% sur la durée résiduelle du prêt.

Vu l'instruction comptable M14 et notamment le tome 2, titre 3, chapitre 4, paragraphe 3 ;  
Vu la prévision inscrite au budget primitif 2017 à l'article 6817 ;  
Vu l'avis de la Commission Ressources Humaines, Administration Générale et Finances, Marchés Publics et Nouvelles Technologies réunie en date du 25 octobre 2017 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré

**DECIDE** de constituer une provision de 28 000€ pour couvrir le risque de dépréciation d'un actif circulant en raison de l'évolution que l'inflation pourrait connaître dans les prochains mois.

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus*

*Et ont signé au registre les membres présents*

**POUR EXTRAIT CONFORME :**

**A la Mairie de FLOIRAC, le 7 novembre 2017**

**Le Maire,**



**Jean-Jacques PUYOBRAU**

Nombre de votants :	33
Suffrages exprimés :	<b>30</b>
Pour :	24
Contre :	1 M. GELOS
Abstention :	8 Mmes HERMENT, VELU, FEURTET, MM ROBERT, VERBOIS, CALT, BELLOC, HADON